Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 083-218300291-20260605-2026_06_07-DE

2026-06/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François CAVALLIER
Présents : François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Sophie LOPEZ, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Pascal MONTLAHUC, Christiane TANZI, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOULON, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Marie-Joële FOURNEL, Olivier MONERY.
Absents excusés : Marie MEYER (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Marie-Joële FOURNEL), Jean-Christophe CHAUTARD (Pouvoir à François CAVALLIER), Jean-Claude RENUCCI (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Sandrine BUIRON (Pouvoir à Stéphanie FOULON), Timothée KOENIG (Pouvoir à Jacques BERENGER), Bérengère GINOUX (Pouvoir à Sophie LOPEZ), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie BOISNET).
Absents : Néant
Secrétaire de séance : Sophie LOPEZ

PRESENTS : 19 **VOTANTS** : 27

CONVENTIONS D'UTILISATION DES PISCINES DE SEILLANS ET DE FAYENCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Seillans met à la disposition des élèves des écoles de Callian sa piscine municipale durant la période scolaire, tandis que la commune de Fayence met à disposition sa piscine municipale pour le service jeunesse de Callian durant les mois de juillet et août.
À ce titre, la piscine de Seillans est facturée 3 € par enfant, et celle de Fayence 56 € par an.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer les deux conventions ci-jointes et d'accepter notamment les nouvelles conditions financières.

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux conventions ci-jointes et à accepter notamment les nouvelles conditions financières concernant l'utilisation des piscines de Seillans (par les écoles de Callian) et de Fayence (par le service jeunesse de Callian en juillet et août).

Le Maire

MAIRIE DE CALLIAN 83440 (VAR)

Secrétaire de séance